



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **vendredi 31 mai 2013 à 18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	23/05/2013
Affichage	23/05/2013

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	24	9

**THEME : TRAVAUX 1.**

**OBJET : MISE EN PLACE  
D'UN CHANTIER-ECOLE  
D'ENTRETIEN DES  
ESPACES VERTS –  
CONVENTION EN  
PARTENARIAT 2013.**

**Etaient Présents** : DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCADET Didier, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.  
GUERIN Nicole pouvoir à PETELET Renée.  
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard.  
NICOLOSO Alain pouvoir à DAVANTURE Bruno.  
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.  
BRUNET Pascale pouvoir à JIMENEZ Claude.  
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

**Absents-Excusés :**

CIRIO Raymond, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, VALDENNAIRE Catherine.

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Maurice DUFOUR.

L'association Naturoscope du Briançonnais / CPIE Haute-Durance propose à la commune de Briançon en concertation avec l'ONF la poursuite des travaux de réhabilitation et de mise en valeur paysagère du verger de la Schappe.

Cette association, reconnue d'utilité sociale, permet grâce à ses chantiers écoles d'aider des personnes éloignées du monde du travail à garder un contact avec un environnement professionnel et social, le but étant pour eux de rebondir rapidement vers un emploi ou une formation qualifiante.

Les travaux proposés par l'association serviront de chantier support d'insertion.

Ils consistent :

- Sentier de la Schappe : poursuite des travaux d'abattage et de taille sanitaire sur les hauteurs du parc pour attirer le regard sur des points remarquables (arbres centenaires, anciennes terrasses, murs en pierre sèche, jardin du Gouverneur).
- Berges de la Durance aux abords du parking Gallice Bey : prévention des risques d'embâcles sur les berges de la Durance en remontant le lit à partir du pont de la place Gallice Bey par un abattage sélectif de différentes essences, évacuation du bois.

Pour ce type de missions d'insertion par l'activité économique qu'elle mène, l'association bénéficie d'aides :

- de l'État,
- de la Région,
- du Conseil Général.

Il est demandé à la commune de Briançon de participer, en complément des aides déjà perçues, à une hauteur forfaitaire de 30 000 euros TTC au financement du chantier-école.

La convention est présentée en annexe définissant les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les dispositions de cette convention de partenariat ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer au nom ou pour le compte de la commune, la convention annexée à la présente délibération ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Madame Marie MARCHELLO n'assiste pas à la séance déclarative du conseil municipal et ne prend pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : *« Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».*

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
  
Gérard FROMM  


TRANSMIS LE 06 JUIN 2013

PUBLIÉ LE 06 JUIN 2013

NOTIFIÉ LE 11 JUIN 2013



HAUTE DURANCE



## PROPOSITION DE CONVENTION DE PARTENARIAT

2013

entre



la Commune de Briançon

et

**l'Association « Environnement et Solidarité »  
labellisée « CPIE Haute-Durance »**

***Valorisation des territoires de montagne dans le cadre d'un chantier  
d'insertion par l'activité économique***

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2013**

**VALORISATION DES TERRITOIRES DE MONTAGNE**

entre

**La Commune de Briançon**

représentée par Monsieur Gérard FROMM, Maire

et

**L'Association « Environnement et Solidarité » labellisée « CPIE Haute-Durance »**

représentée par Monsieur Luc MARCHELLO, Président

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Objet**

*L'association Environnement et Solidarité développe des actions autour des nouveaux métiers de l'environnement (entretien, restauration, valorisation du patrimoine naturel, accueil du public sur sites à haute fréquentation touristique) sous forme d'un Chantier-Ecole, associant toujours plusieurs partenaires de la vie sociale et économique locale dont systématiquement les collectivités territoriales.*

*Le Chantier-Ecole consiste en l'embauche, la mise au travail et l'accompagnement social et professionnel d'un groupe de personnes éloignées conjoncturellement ou structurellement de l'activité économique, encadré par un personnel qualifié techniquement et pédagogiquement. L'objectif du Chantier-Ecole est la remise à l'emploi durable des personnes.*

*La Commune de Briançon souhaite soutenir les initiatives de l'association Environnement et Solidarité dans un esprit de développement durable alliant enjeux environnementaux, sociaux et économiques.*

*Elle propose donc à l'association Environnement et Solidarité la réalisation d'un Chantier-Ecole sur son territoire, dans le but d'entretenir et valoriser le patrimoine communal.*

**Article 2 : Nature des travaux à réaliser dans le cadre du Chantier-Ecole**

Lieu	Nature des travaux	Période d'intervention	Montant des travaux
Sentier de la Schappe	<p><b>Poursuite des travaux de réhabilitation et de mise en valeur paysagère du verger de la Schappe.</b></p> <p>Déplacement du panneau d'interprétation du verger et implantation en contre-bas du sentier.</p> <p>Conception de la thématique du nouveau panneau d'interprétation (Marie TERRASSE, animatrice Nature de l'association) et pose.</p> <p>Mise en place d'un revers d'eau en Mélèze au niveau d'une résurgence dans le verger.</p> <p>Réhabilitation de la partie basse du sentier:  - reprise du cheminement  - pose de marches et intégration d'une zone de repos et de lecture paysagère  - pose d'un banc en mélèze  - aménagement des abords du sentier en harmonie avec les travaux antécédents (fascine, enrochement, structure en bois...)</p> <p>Portion de murette en pierre sèche a reprendre en contre-bas du verger.</p>	A définir	10 000 €
Sentier de la Schappe	Poursuite des travaux d'abattage et de taille sanitaire sur les hauteurs du parc pour attirer le regard sur des points remarquables (arbres centenaires, anciennes terrasses, murs en pierre sèche, jardin du Gouverneur...).	A définir	6 000 €
Berges de la Durance aux abords du parking Galice Bey	<p>Prévention des risques d'embâcles sur les berges de la Durance en remontant le lit a partir du pont Place Gallice Bey :</p> <p>Abattage sélectif de différentes essences, évacuation du bois.</p> <p>Possibilité de revaloriser les rémanents de coupe en copeaux par broyage (sous condition d'utiliser le broyeur de Briançon étant donné le volume de bois a sortir).</p>	A définir	14 000 €
<b>TOTAL en Euros</b>			<b>30 000 €</b>

Le montant total de l'opération s'élève à 39 835 €

Ce montant comprend :

- La préparation liée à la mise en oeuvre de l'opération,
- La mobilisation des moyens matériels nécessaires (transport, outillage, équipement),
- La mobilisation des ressources humaines (formation, encadrement, accompagnement social et professionnel, gestion).

Ce devis est basé sur des axes de travail définis avec Philippe MANCEAU sur le terrain.

Lors de l'avancement des travaux, l'association Environnement et Solidarité s'engage à tenir régulièrement informé la ville de Briançon du temps passé et du travail effectué. Ainsi, suivant vos priorités, le montant attribué pour chaque séquence pourra être revu et redistribué sur une autre intervention de votre choix.

### **Article 3 : Responsabilités du CPIE Haute-Durance**

Lors de la conduite de ce Chantier-Ecole, l'association Environnement et Solidarité garde toutes ses responsabilités d'employeur auprès des personnes travaillant dans le cadre du Chantier-Ecole.

### **Article 4 : Responsabilités de la Commune de Briançon**

Ces travaux peuvent être conduits en abord de terrains publics et privés. La Commune de Briançon, devra obtenir les autorisations nécessaires avant la conduite des opérations, et préviendra les propriétaires du début des travaux. La Commune de Briançon sera informée régulièrement de l'avancement des travaux.

### **Article 5 : Participation de la Commune de Briançon à l'opération**

Pour mener sa mission d'insertion par l'activité économique sous la forme d'un chantier d'insertion, l'association Environnement et Solidarité bénéficie d'aides :

- de l'Etat,
- de la Région,
- du Conseil Général,

*En complément, pour assurer l'équilibre et la pérennité du Chantier d'Insertion sur le territoire du Pays Briançonnais, la Commune de Briançon participera, en complément des aides déjà perçues, à une hauteur forfaitaire de 30 000 €.*

### **Article 6 : Modalités de paiement**

L'association Environnement et Solidarité n'est pas assujettie à la TVA.

A la signature de la présente convention, la Commune de Briançon versera un acompte de 30% du montant total de la subvention, soit **9 000 €**.

Le solde sera versé à l'issue du Chantier-Ecole, au vu d'un mémoire de paiement adressé par l'association Environnement et Solidarité.

Fait à Briançon, le

Pour la Commune de Briançon

Pour l'Association Environnement et Solidarité  
CPIE Haute-Durance

Le Maire

Le Président

Monsieur Gérard FROMM

Monsieur Luc MARCHELLO